

**C.C.E. DU 09/12/09****Accord Mutuelle :**

**FO** se félicite toujours d'avoir signé, en son temps, l'accord Mutuelle qui satisfait un grand nombre de salariés. Les prestations n'ont pas cessé d'être améliorées. Le bon état de santé de la Mutuelle permet une nouvelle fois la non prise de cotisation sur le 13émois. Notre objectif est d'arriver à une participation de l'employeur à hauteur de 50% du taux global de cotisation. Aujourd'hui, la direction porte sa part de 30 à 40%. **FO** a émis un avis positif sur ce projet d'avenant n° 3 de révision de l'accord Mutuelle.

**Accord Prévoyance :**

La baisse des taux de cotisation profite plus à la direction qu'aux salariés. Pour ceux-ci, l'impact financier sur une année est très faible. **FO** avait demandé que ce taux de cotisation passe en dessous des 0.30%. **FO** n'a pas été entendue et a émis un avis négatif sur ce projet d'avenant de l'accord Prévoyance.

**FCPE investi dans l'économie solidaire :**

La loi de modernisation de l'économie fait obligation de permettre aux salariés d'investir une partie de leur épargne à l'acquisition de parts de fonds FCPE investis dans des entreprises dites solidaires. Le CDN a choisi la FCPE Arcancia Label équilibre et solidaire gérée par SG Asset management. Le pourcentage des encours dit solidaires est relativement faible (de 5 à 10%). **FO** a donné un avis positif sur le projet d'avenant sur l'accord P.E.E.

**Projet d'accord sur l'accompagnement des Seniors :**

C'est du bout des lèvres que nous vous avons donné un avis positif sur ce projet d'accord sur l'accompagnement des seniors. Le CDN a choisi 3 des 6 critères proposés par la loi. **FO** regrette que la direction n'ait pas choisi des domaines comme « le transfert des savoirs et des compétences et développement du tutorat » ainsi que « l'amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ». Dans ces items, il y avait des pistes de réflexion comme notamment la retraite progressive et la création d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications. L'objectif chiffré de 4 % en moyenne d'embauches de seniors sur la durée de l'accord n'est guère ambitieux. **FO** invite la direction à aller bien au delà. Par la signature de cet accord, **FO** veillera à ce que la DRH et les directions régionales ne délaissent aucun sénior.

## Projet d'accord sur la G.P.E.C. :

Pour **F.O.**, la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit être une gestion qui prévoit et imagine les besoins en ressources humaines en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'entreprise. Pour cela, il est nécessaire que les I.R.P. puissent avoir une visibilité de l'impact des évolutions démographiques, économiques et technologiques sur les métiers. Hors, ce n'est pas ce qui c'est passé récemment dans notre maison qui va nous rassurer. Le transfert des équipes de l'informatique et la gestion d'actifs a été imposé par l'actionnaire majoritaire. Les derniers échos de la presse nous permettent d'en apprendre plus sur les futurs projets de mutualisation que de la part de nos dirigeants. Le changement d'hommes, là aussi décidé par la S.G., à la tête du CDN, ne sera pas sans conséquence sur la stratégie future de notre maison. Les communiqués de M.Oudéa sur son plan à horizon 2015 ne sont pas non plus pour nous tranquilliser sur l'avenir en matière d'emplois.

L'accord proposé nous paraît plutôt un catalogue de méthodes et n'offre donc aucune perception des changements industriels et technologiques à court et moyen terme.

**FO**, comme les autres O.S. n'a pas signé cet accord et a donné un avis négatif. Le DRH a regretté que personne ne « prenne de parapluie pour se protéger de la pluie ». Pour **FO**, savoir quand et où arrivera la tempête est aussi primordial.



## Groupe Sud Oise rattaché à la Picardie :

Lors de cette consultation au dernier CCE, **FO** avait souhaité reporter son avis dans l'attente de connaître ceux des CE d'Ile de France et de Picardie. Le projet de rattachement du groupe Sud Oise à la région Picardie nous paraît pertinent du point de vue économique. Cela permet de renforcer le groupe de Compiègne qui devient plus consistant. Côté ressources humaines, Fo rappelle l'importance qu'elle attache à ce que les éventuels engagements pris par la Direction envers le personnel de ce groupe, avant ce changement, soient tenus. Les conséquences sur l'emploi exposées dans votre projet se limitent aux pôles. **FO** regrette que rien n'ait été quantifié pour le Comex, les engagements et autres services administratifs. Nous invitons donc la Direction à étudier tous les problèmes qu'engendrera cette nouvelle organisation.



**FO** émet un avis positif sur le rattachement du groupe Sud Oise à la Picardie.

Le prochain CCE devrait avoir lieu le 16 février 2010

La délégation **FO** au CCE : Philippe PASSERELLE (Evreux) Représentant Syndical,  
Gérald RETZ (Beauvais)

Vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année



Pour d'autres infos, pour nous faire part de vos réactions et commentaires



<http://www.force-ouvriere-cdn.com>